



**BIENVENUE DANS L'ESPACE DU
LYCEE POLYVALENT LEOPOLD SEDAR
SENGHOR**

Tél: 01.30.98.37.70

Fax: 01.30.98.37.86

Mail: 0781951x@ac-versailles.fr

**OÙ LE GENERAL ET LE TECHNOLOGIQUE
S'UNISSENT A
L'ESTHETIQUE, LA COIFFURE
ET LE PARAMEDICAL
POUR LE BIEN ETRE DU CORPS ET DE L'ESPRIT**

Objet : collecte de la taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Au cœur de la ville de Magnanville et aux portes du Vexin, le Lycée Polyvalent Régional Léopold Sédar Senghor offre, après une 3ème, des formations dans diverses filières :

- Des sections ouvrant sur un **Baccalauréat Général**.
- Des sections **ST2S et STMG** ouvrant sur un **Baccalauréat Technologique**.
- Une section ouvrant sur un **Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Esthétique Cosmétique, Parfumerie** en 2 ans.
- Une section ouvrant sur un **Baccalauréat Professionnel en Accompagnement, Soins et Services à la Personne** en 3 ans.
- Et deux nouvelles sections ouvrant sur un **Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Beauté et du Bien Etre » avec orientation en fin de première en Coiffure ou Esthétique** en 3 ans.
- Une section ouvrant sur une **Mention Complémentaire en Coiffure** en 1 an.

Outre le fait que, chaque année, environ 280 élèves stagiaires, des différentes filières proposées au sein des sections Professionnelles effectuent des périodes de formation obligatoires en entreprise dans le cadre de la préparation à leur diplôme (soit 9310 jours), nos formations nécessitent également du matériel pédagogique, professionnel adapté (équipement de nos plateaux techniques, machines, matière première, tenues professionnelles, petit matériel spécifique...), un pôle informatique développé, la participation d'intervenants professionnels qualifiés et surtout un accompagnement et un suivi des élèves dans leur cursus.

De plus, l'ouverture à la rentrée 2020 du Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Beauté et du Bien Etre » et la réforme du CAP nécessitent un investissement important et coûteux en matériel spécifique adapté.

Or, même si nos projets pédagogiques sont soutenus par la **mairie de la ville de Magnanville** il s'avère que, pour maintenir un niveau de formation en parfaite adéquation avec les besoins et exigences des entreprises, nous nous devons d'investir, avec l'aide de partenaires confiants et enthousiastes.

Pour ce faire, toute entreprise désirant contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et ainsi nous aider à maintenir notre parc matériel à un haut niveau technologique, peut verser le montant de sa **taxe d'apprentissage** (0,68% de la masse salariale brute) à notre profit.

Notre établissement est habilité à percevoir les subventions admises en exonération de la taxe d'apprentissage au titre du hors quota, catégorie A.

Ce versement pourra être effectué directement auprès de notre Lycée sous forme de chèque bancaire à notre adresse :

**Lycée Polyvalent Régional Léopold Sédar Senghor
Place Pierre Bérégovoy
78200 MAGNANVILLE**

à l'ordre du :

**LPO Léopold Sédar Senghor
RIB: 10071-78000-00001006222-46**

Dès réception de votre versement, un reçu vous sera retourné par courrier vous permettant ainsi d'obtenir auprès du percepteur une exonération d'impôts correspondant à la somme généreusement attribuée.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez, par cette contribution, à notre établissement, et restant à votre disposition pour vous informer du suivi et du développement de nos filières,

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Provisieur

Monsieur CHOQUER Bruno

La Directrice Déléguée aux Formation Professionnelles
et Technologiques
Madame Pascale BEAUTE